

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 JUIN 2018

Délibération n° D-2018-200

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 29/05/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 11/06/2018

Convention de partenariat avec le SPIP des Deux-Sèvres, la
Maison d'Arrêt de Niort et l'Association Nationale des Visiteurs
de Prison-Section Locale de Niort

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Carole BRUNETEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON

Excusés :

Madame Fatima PEREIRA, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Pôle Vie de la Cité

Convention de partenariat avec le SPIP des Deux-Sèvres, la Maison d'Arrêt de Niort et l'Association Nationale des Visiteurs de Prison-Section Locale de Niort

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La politique culturelle de la Ville de Niort se donne pour axe prioritaire le soutien à toutes les formes artistiques. Le service culture de la Ville organise à ce titre des manifestations à destination de tous les publics.

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Deux-Sèvres (SPIP), la Maison d'Arrêt de Niort, l'Association Nationale des Visiteurs de Prison – Section Locale de Niort et la Ville de Niort mettent en œuvre, en partenariat, des actions culturelles organisées par le service culture.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Deux-Sèvres, la Maison d'Arrêt de Niort et l'Association Nationale des Visiteurs de Prison – Section Locale de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à percevoir la somme de 2 000,00 € net, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

415.

CONVENTION DE PARTENARIAT 2018

Entre les soussignés :

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des DEUX SEVRES
9 avenue de Verdun 79000 NIORT,
Représenté par son directeur
Frantz PINEAUD,

La Maison d'Arrêt de NIORT
1 Rue du Sanitat 79000 Niort
Représentée par son Chef d'établissement
par intérim Christophe MARKUT,

Et

La Ville de Niort, Service Culture
Place Martin Bastard 79000 NIORT
Représentée par
Jérôme BALOGE, Maire de Niort

Et

L'Association Nationale des Visiteurs de Prison – Section Locale de Niort
Maison des Associations Rue Cugnot 79000 NIORT
Représentée par
Sylvie DEBOEUF Présidente

PREAMBULE

Le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) est un service départemental de l'administration pénitentiaire, relevant du ministère de la Justice.

Ses missions, définies par la Loi du 24 novembre 2009 et le code de procédure pénale, visent à prévenir la récidive des personnes placées sous main de justice, et préparer pour les personnes incarcérées les aménagements de peines susceptibles d'être mis en œuvre.

Le SPIP est aussi chargé, dans le cadre de son intervention à l'établissement pénitentiaire, d'élaborer et proposer aux personnes incarcérées des activités socioculturelles les plus diversifiées, susceptibles de favoriser leur insertion sociale ultérieure.

Le service culturel de la Ville de Niort

La politique culturelle de la ville de Niort se donne pour axes prioritaires le soutien à toutes formes de musiques, aux arts visuels, à la lecture et aux livres. Le service culture de la Ville organise à ce titre des manifestations à destination de tous les publics, y compris les publics dits « empêchés ».

Le SPIP et la Ville de Niort décident de mettre en œuvre en partenariat des actions culturelles dans le prolongement des manifestations organisées par le service culture.

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention définit les modalités de collaboration entre le SPIP et la Ville de Niort visant à proposer des actions culturelles aux personnes détenues à la Maison d'Arrêt de NIORT, pour l'année 2018.

Article 2 : Nature et coût de l'intervention

Le SPIP est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre une programmation annuelle d'actions socioculturelles à la MA de NIORT en direction des personnes écrouées à l'établissement. Le service culturel de la Ville, de par sa connaissance des conditions matérielles d'intervention à l'établissement et de son réseau d'artistes, propose au SPIP une programmation artistique, composée d'évènements, d'ateliers de découverte et d'expression artistique à mener dans la salle polyvalente de la MA.

Pour l'année 2018, 4 interventions à la MA de Niort seront proposées pour un montant de 500 € net de taxes (cinq cent euros) par intervention soit un total de 2000 € net de taxes (2 000 euros).

Calendrier des actions 2018 :

2 ateliers et 2 concerts :

Une rencontre avec un auteur en lien avec le Festival Regards Noirs aura lieu au cours du 1er trimestre 2018.

Deux concerts seront organisés sur la période estivale en lien avec les Jeudis Niortais.

Un atelier sur le street art avec réalisation d'une oeuvre sera organisé à la Maison d'Arrêt au cours du second semestre 2018.

Article 3: Référents spécifiques

Le service culture de la Ville et le SPIP désignent au sein de leur personnel un ou plusieurs référents chargés de coordonner le déroulement des prestations envisagées, notamment par l'élaboration d'un calendrier d'intervention, la préparation des affiches, le recueil des candidatures auprès des personnes détenues, les formalités d'accès à l'établissement pour les artistes, l'introduction du matériel et des instruments de musique.

Article 4 : Facturation des interventions

La facturation se divise en deux montants :

1. Montant de 1750 € à payer par le SPIP à la Ville de Niort

Le SPIP établira un bon de commande de 1750 € conformément à l'article 2, sur présentation de la convention signée et d'un RIB en cours de validité.

A l'issue des quatre prestations, un titre exécutoire valant facture, d'un montant de 1750 €, sera transmis par la Ville de Niort pour mise en paiement par mandatement administratif, en l'envoyant par :

- Saisie directe dans CHORUS-PRO
<https://chorus-pro.gouv.fr>

ou (en cas impossibilité Chorus), envoi postal :

- CNTFE
Service exécutant SGJPFSE033
CS 80168
53102 MAYENNE CEDEX

2. Montant de 250 € à payer par l'Association Nationale des Visiteurs de Prison – Section Locale de Niort à la Ville de Niort

A l'issue des quatre prestations, un titre exécutoire valant facture, d'un montant de 250 €, sera transmis par la Ville de Niort à L'ANVP pour mise en paiement par mandatement administratif

À Niort le 23/01/2018

Pour le Maire de Niort

L'Adjointe déléguée



Pour le Chef d'Etablissement
Christophe MARKUT

Le Directeur du SPIP 79
Frantz PINEAUD

La Présidente de l'ANVP
Sylvie DEBOEUF

Christelle CHASSAGNE

Visa du Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Bordeaux